

## Arrêté du Maire

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE  
D'UN DEBIT DE BOISSONS dans une enceinte sportive  
Association Sportive «Amicale Boule Lyonnaise »  
Saison : 2025/2026

Le Maire,

Vu l'article L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la santé publique et plus particulièrement les articles L.3321-1 et L.3334-2, L.3335-1  
Vu l'arrêté Préfectoral n°65 2025 05 28 00003 du 28 mai 2025 portant règlement des débits de boissons dans le département des Hautes-Pyrénées,

Considérant la demande de **Monsieur Francis POUY**, Trésorier de « L'Amicale Boule Lyonnaise », dont le siège social est situé au 45 rue Montaigne - 65300 LANNEMEZAN,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Francis POUY, Trésorier de « L'Amicale Boule Lyonnaise » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de troisième catégorie au boudrome du Nebouzan à l'occasion du qualificatif départemental vétérans :

|                   |                      |                    |
|-------------------|----------------------|--------------------|
| Autorisation n° 5 | le jeudi 21 mai 2026 | 08 h 00<br>20 h 00 |
|-------------------|----------------------|--------------------|

**ARTICLE 2 :** Le bénéficiaire s'engage à respecter les règles élémentaires de tranquillité, de salubrité, de sécurité publique et notamment la réglementation relative à la protection des mineurs contre l'alcoolisme.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté qui sera publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Commune sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de Bagnères-de-Bigorre
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lannemezan ;
- Les Agents de la Police Municipale ;
- **Monsieur Francis POUY**

chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LANNEMEZAN, le 17 avril 2026  
Le Maire,  
Laurent LAGES.

Affiché le :  
Notifié le  
A Mr Francis POUY

**21 AVR. 2026**  
**21 AVR. 2026**



